

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 60335-1:2012

Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité -- Partie 1: Exigences générales

Sicherheit elektrischer Geräte für den
Hausgebrauch und ähnliche Zwecke --
Teil 1: Allgemeine Anforderungen

Household and similar electrical
appliances - Safety -- Part 1: General
requirements

01/2012



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 60335-1:2012 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 60335-1:2012.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 60335-1:2012
NORME EUROPÉENNE **EN 60335-1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Janvier 2012

ICS 13.120; 97.030

Remplace EN 60335-1:2002 + corr. Jul.2009 + corr. May.2010 + A1:2004 + A2:2006 + A11:2004 + A12:2006 + A13:2008 + A14:2010 + A15:2011 + corr. Jan.2007 + corr. Feb.2007

Version française

**Appareils électrodomestiques et analogues -
Sécurité -
Partie 1: Exigences générales
(CEI 60335-1:2010, modifiée)**

Sicherheit elektrischer Geräte für den
Hausgebrauch und ähnliche Zwecke -
Teil 1: Allgemeine Anforderungen
(IEC 60335-1:2010, modifiziert)

Household and similar electrical
appliances -
Safety -
Part 1: General requirements
(IEC 60335-1:2010, modified)

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CENELEC le 2011-11-21. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

La présente Norme Européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Management Centre: Avenue Marnix 17, B - 1000 Bruxelles

Avant-propos

Le présent document (EN 60335-1:2012) est constitué du texte de la CEI 60335-1:2010, préparé par le CE 61 de la CEI, "Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues", intégrant les modifications communes préparées par le CLC/TC 61, "Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues".

Les dates suivantes sont fixées :

- date limite à laquelle le présent document doit être mis en application au niveau national par publication d'une norme nationale identique ou par entérinement (dop) 2012-11-21
- date limite à laquelle les normes nationales conflictuelles doivent être annulées (dow) 2014-11-21

Le présent document remplace l'EN 60335-1:2002 + corr. juil.2009 + corr. mai.2010 + A1:2004 + A2:2006 + A11:2004 + A12:2006 + A13:2008 + A14:2010 + A15:2011 + corr. jan.2007 + corr. fév.2007.

Les articles, paragraphes, notes, tableaux, figures et annexes venant en supplément de ceux et celles de la CEI 60335-1:2010 sont repérés par le préfixe "Z".

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CENELEC par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange, et vient à l'appui des exigences essentielles de la (des) Directive(s) de l'UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) de l'UE, voir l'Annexe informative ZZ, qui fait partie intégrante du présent document.

La présente Partie de l'EN 60335 doit être utilisée conjointement avec la Partie 2 correspondante. Les Parties 2 contiennent des articles qui complètent ou modifient les articles correspondants de la Partie 1 afin d'établir les exigences appropriées pour chaque type d'appareil.

NOTE 1 Les Annexes suivantes contiennent des dispositions provenant d'autres normes CEI, modifiées de façon appropriée.

– Annexe E	Essai au brûleur-aiguille	ENI 60695-11-5
– Annexe F	Condensateurs	EN 60384-14
– Annexe G	Sécurité des transformateurs	EN 61558-1 et EN 61558-2-6
– Annexe H	Interrupteurs	EN 61058-1
– Annexe J	Utilisation de revêtements	EN 60664-3
– Annexe N	Indices de résistance et de tenue au cheminement	EN 60112

NOTE 2 Les caractères d'imprimerie suivants sont utilisés:

- exigences: caractères romains;
- modalités d'essais: caractères italiques;
- notes: petits caractères romains.

Les mots en **gras** dans le texte sont définis dans l'Article 3. Lorsqu'une définition concerne un adjectif, l'adjectif et son nom associé sont alors en gras.

Les conditions nationales particulières qui conduisent à une déviation à la présente Norme européenne sont indiquées en Annexe ZA.

Les divergences nationales à la présente Norme européenne sont indiquées en Annexe ZB.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. CEN et CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Notice d'entérinement

Le texte de la norme international CEI 60335-1:2010 a été approuvé par le CENELEC en tant que norme européenne avec des modifications communes.

MODIFICATIONS COMMUNES

Introduction

Ajouter après la NOTE 1 l'alinéa suivant:

Pour un appareil non couvert par une Partie 2 spécifique de l'EN 60335, des considérations supplémentaires peuvent être nécessaires pour des catégories particulières d'utilisateurs potentiels, comprenant les personnes vulnérables et les enfants, et pour les risques spécifiques qui y sont liés (par exemple, l'accès aux parties actives, ou aux surfaces chaudes ou aux éléments mobiles) qui peuvent être couverts par une Partie 2 particulière, considérée comme étant la plus proche du produit en question.

Ajouter:

Les principaux objectifs de la Directive Basse Tension, 2006/95/CE, sont couverts par la présente Norme. Les exigences essentielles de sécurité des Directives suivantes, qui peuvent être applicables à certains appareils domestiques et analogues, ont également été prises en compte:

- 2006/42/CE, Directive Machines;
- 89/106/CEE, Directive Produits de la Construction;
- 97/23/CE, Directive Équipements sous Pression.

Les exigences essentielles de santé et de sécurité de la Directive 2006/42/CE sont couvertes par l'Annexe ZE. L'application de l'EN 60335-1 seule ne donne pas présomption de conformité pour un produit. Ceci est réalisé en étant conforme aux exigences de l'EN 60335-1 et de la Partie 2 appropriée, lorsque cette Partie 2 est également citée au Journal Officiel au titre de la Directive.

1 Domaine d'application

Remplacer le domaine d'application par ce qui suit:

La présente Norme Européenne traite de la sécurité des appareils électriques pour environnement domestique et usage collectif, dont leur **tension assignée** n'est pas supérieure à 250 V pour les appareils monophasés et à 480 V pour les autres appareils. .

NOTE 1 Les appareils alimentés par batteries et les autres appareils alimentés en courant continu sont compris dans le domaine d'application de la présente Norme.

NOTE Z1 Comme exemples d'appareils pour environnement domestique, on peut citer les appareils utilisés pour des fonctions ménagères habituelles dans l'environnement domestique et qui peuvent être également utilisés par des usagers non avertis pour des fonctions ménagères habituelles dans:

- les magasins, bureaux et autres environnements professionnels;
- les fermes;
- les hôtels, motels et autres environnements à caractère résidentiel;
- les environnements de type chambres d'hôtes.

NOTE Z2 L'environnement domestique comprend la maison d'habitation et ses bâtiments associés, le jardin, etc.

Les appareils et les machines destinés à être utilisés dans des magasins, chez des artisans et dans des fermes par des personnes spécialement formées ou averties, et les appareils et les machines qui sont déclarés pour un usage collectif par des personnes non-initiées, sont compris dans le domaine d'application de la présente Norme.

Les exigences supplémentaires pour de tels appareils sont données en Annexe ZE.

NOTE 2 Texte supprimé.

NOTE Z3 Comme exemples de tels appareils et machines, on peut citer les appareils à usage des collectivités, les machines de nettoyage à usage collectif et les appareils pour salons de coiffure.

NOTE Z4 Les critères appliqués pour l'attribution des produits couverts par les normes de la série EN 60335 au titre de la Directive Basse Tension (LVD) ou de la Directive Machines (MD) sont donnés pour information en Annexe ZF.

La présente Norme traite des risques raisonnablement prévisibles présentés par les appareils et machines, et qui sont encourus par tous les individus.

Cependant, de manière générale, elle ne prend pas en compte:

- l'utilisation de l'appareil comme jouet par les **enfants**;
- l'utilisation de l'appareil par les **très jeunes enfants**;
- l'utilisation de l'appareil par les **jeunes enfants** sans surveillance.

Il est reconnu que les **personnes très vulnérables** peuvent avoir des besoins qui vont au-delà du niveau abordé dans la présente Norme.

NOTE 3 L'attention est attirée sur le fait que

- pour les appareils destinés à être utilisés dans des véhicules ou à bord de navires ou d'avions, des exigences supplémentaires peuvent être nécessaires;
- dans de nombreux pays, des exigences supplémentaires sont spécifiées par les organismes nationaux de la santé, par les organismes nationaux responsables de la protection des travailleurs, par les organismes nationaux responsables de l'alimentation en eau et par des organismes similaires.

NOTE 4 La présente Norme ne s'applique pas

- aux appareils prévus exclusivement pour des usages industriels;
- aux appareils destinés à être utilisés dans des locaux présentant des conditions particulières, telles que la présence d'une atmosphère corrosive ou explosive (poussière, vapeur ou gaz);
- aux appareils audio, vidéo et appareils électroniques analogues (CEI 60065);
- aux appareils destinés à des usages médicaux (CEI 60601);
- aux outils électroportatifs à moteur (CEI 60745);
- aux ordinateurs domestiques et équipements analogues (CEI 60950-1);
- aux machines-outils électriques semi-fixes (CEI 61029).

2 Références normatives

Ajouter la référence suivante:

CEI/TR 60083:2009, *Prises de courant pour usages domestiques et analogues normalisées par les pays membres de la CEI*

Ajouter les références suivantes:

EN 50366:2003, *Appareils électrodomestiques et analogues – Champs électromagnétiques – Méthodes d'évaluation et de mesure*

CLC/TR 50417, *Safety of household and similar electrical appliances – Interpretations related to European Standards within the scope of CENELEC/TC 61*

EN 62233, *Méthodes de mesure des champs électromagnétiques des appareils électrodomestiques et similaires en relation avec l'exposition humaine (CEI 62233)*

Ajouter les références suivantes:

EN 41003, *Règles particulières de sécurité pour les matériels de sécurité destinés à être reliés aux réseaux de télécommunications et/ou aux systèmes de distribution par câbles*

Supprimer la référence suivante:

CEI 62151, *Sécurité des matériels reliés électriquement à un réseau de télécommunications*

3 Termes et définitions

3.1 Ajouter ce qui suit en premier alinéa:

Lorsque le terme "appareil" est utilisé, il est destiné à couvrir les appareils et/ou machines à usage domestique et les appareils et/ou machines à usage collectif.

3.6.3 partie accessible

Modification:

Insérer "et calibre 18" après "calibre d'essai B".

Ajouter les nouvelles définitions suivantes:

3.Z.1 enfants

jeunes personnes comprenant les **très jeunes enfants**, les **jeunes enfants** et les **enfants âgés**

3.Z.2 très jeunes enfants

jeunes personnes de 0 à 3 ans inclus

3.Z.3 jeunes enfants

jeunes personnes âgées de plus de 3 ans et de moins de 8 ans

3.Z.4 enfants âgés

jeunes personnes âgées de plus de 8 ans et jusqu'à 14 ans inclus

3.Z.5 personnes vulnérables

personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites (par exemple, personnes partiellement handicapées, personnes âgées ayant certaines limitations de leurs capacités physiques ou mentales), ou dénuées d'expérience ou de connaissance (par exemple, enfants âgés)

3.Z.6 personnes très vulnérables

personnes ayant des handicaps lourds et complexes

3.Z.7 utilisation de l'appareil

toutes les actions requises pour que l'appareil remplisse sa fonction attendue, comme son raccordement, sa mise en marche, son emploi, ses réglages, son nettoyage ou son **entretien par l'utilisateur**

NOTE Z1 Les enfants ne sont pas susceptibles d'effectuer le nettoyage de l'appareil ou son entretien par l'utilisateur; les très jeunes enfants ne sont pas susceptibles d'utiliser les appareils; les jeunes enfants ne sont pas susceptibles d'utiliser les appareils en toute sécurité, à moins qu'une surveillance continue ne leur soit prodiguée; les enfants âgés et les personnes vulnérables peuvent utiliser les appareils en toute sécurité s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil leur ont été données.

NOTE Z2 Les personnes très vulnérables ne sont pas susceptibles d'utiliser les appareils en toute sécurité, à moins qu'une surveillance continue ne leur soit prodiguée ou que ceux-ci soient adaptés en conséquence, avec des configurations qui ne relèvent pas du domaine d'application de la présente Norme.

4 Exigences générales

Ajouter à la fin:

Les interprétations comprises dans le rapport technique CLC/TR 50417 doivent être prises en considération conjointement avec les exigences correspondantes des normes indiquées ci-après.

6 Classification

6.1 Supprimer "classe 0" et "classe 0I".

7 Marquage et instructions

7.1 *Ajouter:*

Pour les appareils destinés à être raccordés au réseau d'alimentation, le marquage de la **tension assignée** ou de la **plage assignée de tensions** doit couvrir:

- 230 V pour les appareils monophasés;
- 400 V pour les appareils polyphasés;

7.10 *Ajouter le texte suivant avant l'alinéa relatif à la conformité:*

Les dispositifs utilisés pour activer/désactiver les fonctions opérationnelles de l'appareil, s'ils existent, doivent être différenciés des autres dispositifs manuels par leur forme, ou leur taille, ou la texture de leur surface, ou par leur position, etc.

Une indication, montrant que le dispositif a été actionné, doit être donnée par:

- un retour d'information tactile ou
- un retour d'information sonore et visuelle.

NOTE Z1 Le bruit d'un moteur ou d'un actionneur commutant "MARCHE/ARRÊT" est considéré comme étant un retour d'information sonore. L'arrêt d'une fonction caractéristique (par exemple, l'arrêt des vibrations du corps de l'appareil ou d'une partie de celui-ci) est considéré comme étant un retour d'information tactile.

NOTE Z2 Les dispositifs utilisés pour activer/désactiver les fonctions opérationnelles sont ceux exploités par l'utilisateur pour activer/désactiver une fonction prévue de l'appareil.

Un commutateur, comportant une position "ARRÊT" clairement identifiable, est admis.

Un interrupteur "MARCHE/ARRÊT", s'il existe, est considéré comme étant un dispositif approprié pour désactiver des fonctions opérationnelles. Une fiche n'est pas considérée comme étant un dispositif approprié pour désactiver des fonctions opérationnelles, car les personnes vulnérables peuvent avoir des difficultés pour l'atteindre.

7.12 *Remplacer le 3^{ème}, le 4^{ème} et 5^{ème} alinéa par ce qui suit:*

Les instructions doivent comporter, en substance, l'indication suivante:

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.